



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada
Place Bonaventure,
800 rue de la Gauchetière Ouest
Voir aux présentes - See herein
Montréal
Québec
H5A 1L6
FAX pour soumissions: (514) 496-3822

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Place Bonaventure,
800 rue de la Gauchetière Ouest
Voir aux présentes - See herein
Montréal
Québec
H5A 1L6

Title - Sujet QEYSSat - Phase A	
Solicitation No. - N° de l'invitation 9F064-170353/A	Amendment No. - N° modif. 003
Client Reference No. - N° de référence du client 9F064-17-0353	Date 2018-05-11
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-SMTB-545-14840	
File No. - N° de dossier MTB-7-40157 (545)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2018-06-06	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Niquette, Caroline	Buyer Id - Id de l'acheteur mtb545
Telephone No. - N° de téléphone (514) 496-3730 ()	FAX No. - N° de FAX (514) 496-3822
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

N° de l'invitation - Sollicitation No.
9F064-170353/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
20170353

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MTB-7-40157

Id de l'acheteur - Buyer ID
mtb545
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

La précision suivante est apportée à la Demande de proposition :

Clarification sur la charge utile secondaire:

Bien que l'objectif de cette DDP soit d'attribuer un contrat à deux entrepreneurs principaux pour livrer la Phase A de la mission QEYSSat, y compris la charge utile secondaire, cela n'empêche pas un autre entrepreneur de s'associer à un des entrepreneurs principaux pour la livraison de la charge utile secondaire.

La demande de propositions est modifiée de la façon suivante :

1) À la première page de la DDP :

RETIRER:

Date de fermeture: 30 mai 2018 à 2 PM, Heure Avancée de l'Est (HAE)

INSERER:

Date de fermeture: 6 juin 2018 à 2 PM, Heure Avancée de l'Est (HAE)

2) À la Partie 3, Section 3.1.4- Ventilation du prix :

RETIRER :

(d) Frais de subsistance et de déplacement : Indiquer le nombre de voyages et le nombre de jours par voyage, le coût, le bût et la destination de chaque voyage, conjointement avec la base d'établissement de ces coûts. Ces frais ne doivent pas être supérieurs à ceux que prévoit la Directive sur les voyages du Conseil national mixte (CNM). En ce qui a trait à la Directive du CNM, seules les indemnités relatives aux repas, à l'utilisation d'un véhicule privé et aux faux frais précisées aux appendices B, C et D de la Directive : <http://www.njc-nm.gc.ca/directive/index.php?did=10&dlabel=travelvoyage&lang=fra&merge=2&slabel=index> ainsi que les autres dispositions de la Directive qui font référence aux « voyageurs » plutôt qu'aux « employés » s'appliquent. Les Autorisations spéciales de voyager du Secrétariat du Conseil du Trésor, http://www.tbs-sct.gc.ca/pubs_pol/hrpubs/tbm_113/statb-fra.asp, s'appliquent aussi.

INSÉRER :

(d) Frais de subsistance et de déplacement : Indiquer le nombre de voyages et le nombre de jours par voyage, le coût, le bût et la destination de chaque voyage, conjointement avec la base d'établissement de ces coûts. Ces frais ne doivent pas être supérieurs à ceux que prévoit la Directive sur les voyages du Conseil national mixte (CNM). En ce qui a trait à la Directive du CNM, seules les indemnités relatives aux repas et à l'utilisation d'un véhicule privé précisées aux appendices B, C et D de la Directive : <http://www.njc-nm.gc.ca/directive/index.php?did=10&dlabel=travelvoyage&lang=fra&merge=2&slabel=index> ainsi que les autres dispositions de la Directive qui font référence aux « voyageurs » plutôt qu'aux « employés » s'appliquent ainsi que les autres dispositions de l'article 7 de la Directive du CNM intitulé « Autorisations spéciales de Voyager » dans la section « Autres documents reliés ».

Le Canada ne paiera pas les faux frais pour les voyages autorisés.

3) À la Partie 4, Section 4.2.1 : Méthode de sélection – cotation numérique la plus élevée dans les limites du budget.

RETIRER :

4.2.1 Méthode de sélection – cotation numérique la plus élevée dans les limites du budget.

1. Pour être déclarée recevable, une soumission doit :
 - (a) respecter toutes les exigences de la demande de soumissions;
 - (b) satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires;
 - (c) rencontrer le critère financier obligatoire ;
 - (d) obtenir au moins 70 points pour l'ensemble des critères d'évaluation techniques qui sont cotés. L'échelle de cotation compte 100 points ;
 - (e) obtenir la cotation numérique minimale de 10 point pour chacun des critères suivants : Expertise et expérience de l'équipe, Compréhension des exigences de la mission, Évaluation de la maturité technologique et des risques et feuille de route, Plan de travail et méthode technique.

INSÉRER :

4.2.1 Méthode de sélection – cotation numérique la plus élevée dans les limites du budget.

1. Pour être déclarée recevable, une soumission doit :
 - (a) respecter toutes les exigences de la demande de soumissions;
 - (b) satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires;
 - (c) rencontrer le critère financier obligatoire ;
 - (d) obtenir au moins **70 points** pour l'ensemble des critères d'évaluation techniques qui sont cotés. L'échelle de cotation compte 100 points ;
 - (e) obtenir la cotation numérique minimale de **10 points** pour chacun des critères suivants : P1-Expertise et expérience de l'équipe, P3- Évaluation de la maturité technologique et des risques et feuille de route, P4- Plan de travail et méthode technique.
 - (f) Obtenir la cotation numérique minimale de **15 points** pour le critère P2- Compréhension des exigences de la mission.

4) À la Pièce Jointe 1 de la Partie 4- Critères d'évaluation

RETIRER : Entièrement

INSÉRER : La Pièce Jointe 1 de la Partie 4- Critères d'évaluation Rev-1, jointe modifiant les critères P2-Compréhension des exigences de la mission et P-5 Charge utile secondaire.

TOUTES LES AUTRES CLAUSES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
9F064-170353/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
20170353

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MTB-7-40157

Id de l'acheteur - Buyer ID
mtb545
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PIÈCE JOINTE 1 DE LA PARTIE 4

Critères d'évaluation

Sommaire des critères d'évaluation

Article	Titre du critère d'évaluation	Obligatoire (O) ou Coté (C)	Note maximale	Note de passage minimale
M1	Expérience de l'entreprise liée à des projets spatiaux.	O	S.O.	S.O.
P1	Expertise et expérience de l'équipe	C	20 pts	10 pts
P2	Compréhension des exigences de la mission	C	25 pts	15 pts
P3	Évaluation de la maturité technologique et des risques et feuille de route	C	20 pts	10 pts
P4	Plan de travail et méthode technique	C	20 pts	10 pts
P5	Charge utile secondaire	C	15 pts	0 pts
	Total	S.O.	100 pts	70 pts

1. Critères obligatoires

L'ASC estime que ces critères obligatoires constituent les compétences et les capacités minimales nécessaires pour effectuer les travaux. Les exigences obligatoires sont évaluées sur une base de réussite ou d'échec. La conformité à ces critères fera l'objet d'une évaluation très rigoureuse. Par conséquent, aucune note n'est associée à ces derniers. Les propositions qui ne respectent pas les critères obligatoires seront considérées comme non recevables.

Expérience du soumissionnaire

Sauf disposition expresse contraire, l'expérience décrite dans la soumission doit être l'expérience d'un ou plusieurs des éléments suivants :

1. Le soumissionnaire lui-même; ou
2. Les filiales du soumissionnaire; ou
3. Les sous-traitants du soumissionnaire.

L'expérience des fournisseurs du soumissionnaire ne sera pas considérée.

M1. Expérience de l'entreprise liée à des projets spatiaux (critère de gestion)

- 1) Le soumissionnaire doit démontrer qu'il a œuvré dans le domaine des technologies suivantes dont nous faisons l'acquisition:
 - a. Conception, intégration et essais de la charge utile optique
 - b. Plateforme satellitaire, Intégration et essais de satellite
- 2) Le soumissionnaire doit démontrer qu'il possède de l'expérience en conception, en fabrication et en mise à l'essai de systèmes et de logiciels qualifiés en vue d'opérations de mission charge utile,

Ce critère évalue l'expérience et l'expertise du soumissionnaire en matière de réalisation de projets de portée similaire et il évalue aussi de quelle façon le soumissionnaire a été actif dans le domaine d'activité lié à la technologie qui est acquise.

Pour le critère 1), il incombe au soumissionnaire de fournir une description d'au moins un projet antérieur ou actuel ainsi que des justifications démontrant que les projets sont similaires ou liés aux deux technologies achetées.

Pour le critère 2), il incombe au soumissionnaire de fournir une description d'au moins un projet antérieur ou actuel, ainsi que des justifications démontrant que les projets sont semblables ou liés à sa capacité globale de fournir des systèmes similaires qualifiés en vue d'opérations menées dans le cadre d'une mission charge utile.

Les soumissionnaires doivent fournir une description d'au moins deux (2) projets de référence. Si un même projet est utilisé pour les deux critères, le soumissionnaire doit fournir une description d'au moins un autre projet qui répond au critère 1) ou 2).

Les projets donnés comme référence doivent être suffisamment avancés pour démontrer que les phases de conception, de fabrication et de mise à l'essai sont terminées.

2. Critères cotés

Les propositions doivent obtenir le minimum de points indiqué pour l'ensemble des critères ainsi que pour chacun des critères cotés afin de pouvoir être jugées conformes aux critères techniques cotés; les propositions n'obtenant pas le minimum de points requis seront jugées non conformes. Seules les propositions qui sont conformes à tous les critères obligatoires, et qui ensuite atteignent ou surpassent le nombre de points requis pour les critères techniques cotés feront l'objet d'un examen plus poussé pour l'attribution du contrat.

En ce qui concerne les critères suivants, lorsque le soumissionnaire doit fournir une justification détaillée, ce dernier doit indiquer dans un énoncé détaillé comment il se conforme aux exigences. Des renvois aux sections appropriées de la soumission devraient être fournis et l'essentiel de l'information à laquelle on renvoie devrait être résumé dans la justification.

P1. Expérience de l'équipe liée à des projets spatiaux (critère de gestion)

Ce critère évalue la capacité (études, connaissances, expérience, expertise et complémentarités) des ressources clés, y compris les sous-traitants, identifiées en vue de l'exécution des travaux de la Phase A, ainsi que les travaux nécessaires pour réaliser les phases subséquentes (B/C/D). Le soumissionnaire doit démontrer que son équipe possède les compétences requises pour diriger des équipes établies à différents endroits, et ce, tout au long des diverses phases du projet (p. ex. l'analyse des exigences, la conception, la fabrication et la mise à l'essai).

Il incombe au soumissionnaire d'identifier le gestionnaire du projet et de mettre en lumière les qualifications de ce dernier/cette dernière. Le gestionnaire de projet proposé par le soumissionnaire doit avoir occupé un poste de Chef de projet dans le cadre d'au moins trois (3) projets OU avoir un minimum de 5 ans (60 mois) d'expérience démontrée en gestion de projets au cours des 10 dernières années. L'expérience démontrée doit être en conception, en fabrication et en mise à l'essai de systèmes et de logiciels qualifiés en vue d'opérations de mission charge utile,

Le soumissionnaire doit identifier les principaux membres de l'équipe technique et de gestion des projets, et préciser leurs qualifications et leur expérience pour le travail à accomplir. Les CV détaillés des principaux membres des équipes doivent être joints en annexe. La soumission doit également comprendre le nom des remplaçants pour les postes clés.

Le soumissionnaire devrait inclure un organigramme qui illustre la structure de l'équipe de projet proposée, ainsi que le niveau d'effort et d'engagement à ce projet pour la Phase A, exprimés sous forme de pourcentage.

Les principaux membres (à l'exclusion du gestionnaire de projet) doivent avoir une expérience combinée de ce qui suit :

- a) Conception, intégration et essais de la charge utile optique
- b) Plateforme satellitaire, Intégration et essais de satellite
- c) Projets antérieurs ou en cours visant la livraison de systèmes spatioqualifiés similaires.

Le soumissionnaire devrait aborder les cinq (5) éléments d'aptitude suivants :

- (1) Au moins un membre clé a participé à un minimum de trois (3) projets OU a un minimum de 5 ans (60 mois) d'expérience en conception de charge utile optique au cours des 10 dernières années.

- (2) Au moins un membre clé a participé à un minimum de trois (3) projets OU a un minimum de 5 ans (60 mois) d'expérience en plateforme satellitaire au cours des 10 dernières années.
- (3) Au moins un membre clé a participé à un minimum de trois (3) projets OU a un minimum de 5 ans (60 mois) d'expérience en livraison de systèmes spatioqualifiés au cours des 10 dernières années.
- (4) Un organigramme est inclus et représente toutes les ressources de l'équipe.
- (5) Le niveau d'effort pour la Phase A de chaque membre est indiqué.

Le soumissionnaire doit aussi aborder les trois (3) éléments requis suivants :

- (1) qualifications et expérience du gestionnaire de projet;
- (2) qualifications et expérience des principaux membres et des sous-traitants (le cas échéant);
- (3) qualifications et expérience des remplaçants.

Dans les circonstances où l'on propose des ressources de sous-traitants, les exigences applicables à l'entrepreneur principal s'appliquent aussi à l'équipe ou aux équipes des sous-traitants.

Niveau A (20 points)

Le soumissionnaire répond à tous les trois (3) éléments requis.

-ET-

Le soumissionnaire répond à cinq (5) éléments d'aptitude.

Niveau B (15 points)

Le soumissionnaire répond à tous les trois (3) éléments requis.

-ET-

Le soumissionnaire répond à quatre (4) éléments d'aptitude.

Niveau C (10 points) (minimum exigé)

Le soumissionnaire répond à tous les trois (3) éléments requis.

-ET-

Le soumissionnaire répond à trois (3) éléments d'aptitude.

Niveau D (0 point)

Le soumissionnaire ne répond pas aux exigences minimales du Niveau C.

P2. Compréhension des exigences de la mission (critère technique)

Le soumissionnaire doit proposer un concept préliminaire qui démontre une compréhension des exigences de la mission. La solution proposée doit aborder toutes les exigences obligatoires de l'utilisateur et de la mission fournies dans le document CSA-MICRO-RD-0003.

Le soumissionnaire doit fournir une justification de sa conformité à chaque exigence, tel qu'indiqué dans le Tableau 2 présenté ci-dessous. Chaque exigence correspond à une section spécifique du document sur les exigences de l'utilisateur et de la mission fournies dans le document CSA-MICRO-RD-0003. Il n'est pas nécessaire que les objectifs énoncés dans les exigences de la mission (QEYS-URD-0010 à QEYS-URD-0080) soient atteints pour les besoins de l'évaluation des soumissions. Le Tableau 2 devrait être utilisé comme modèle.

La « justification » doit se faire sous forme d'un énoncé détaillé, dans lequel le soumissionnaire explique comment il se conforme aux exigences. Des renvois aux sections appropriées de la soumission devraient être fournis et l'essentiel de l'information à laquelle on renvoie devrait être résumé dans la justification.

Le soumissionnaire doit également fournir de l'information sur la façon dont il propose d'atteindre les objectifs de la mission si l'ASC décide d'atteindre ces objectifs pendant la phase d'exploitation de la mission.

Tableau 2 : Exigences de la mission - Justification de la conformité

Exigences de la mission QEYSSat (CSA-MICRO-RD-0003)		
Numéro d'exigence	Exigence	Justification de la conformité
QEYS-URD-0010	Distribution quantique de clés	
QEYS-URD-0020	Durée de la mission	
QEYS-URD-0030	Rendement du processus de remise à clé des satellites	
QEYS-URD-0040	Fiabilité du processus de remise à clé des satellites	
QEYS-URD-0050	Clés courtes	
QEYS-URD-0060	Intrication quantique à longue distance	
QEYS-URD-0070	Sources quantiques	
QEYS-URD-0080	Documents sur la détection des photons	

Tableau 3 : Objectifs de la mission - Justification de la conformité

Objectifs de la mission QEYSSat (CSA-MICRO-RD-0003)		
Numéro d'exigence	Objectifs	Justification de la conformité
QEYS-URD-0090	Interface entre les liaisons quantiques sur satellite et au sol	
QEYS-URD-0100	Confirmation des clés lors de la remise à clé du satellite	
QEYS-URD-0110	Certification de sécurité	
QEYS-URD-0120	Canal quantique de liaison montante et de liaison descendante	

Pour le critère P2, lorsque « Surpasse les attentes » ou « Rencontre les attentes » est requis, les soumissionnaires seront évalués selon les définitions suivantes.

*Définition	Description de la définition
Surpasse les attentes	Très cohérent, qualifiés, efficaces, fort, méticuleux, bien justifié. Démontre une très bonne maîtrise du sujet. Tous les éléments sont très bien abordés en utilisant une approche très logique.
Rencontre les attentes	Quelques lacunes qui ont un impact dans une certaine mesure, mais non dans un domaine de grande importance; suffisant; appropriés; efficace; correctement justifié; exact; satisfaisant; convenable. Démontre une bonne maîtrise du sujet. La plupart des éléments sont bien abordés en utilisant une approche logique.

Niveau A (25 points)

Le concept préliminaire proposé surpasse les attentes* dans chacune des huit (8) exigences ET le soumissionnaire justifie pleinement sa conformité à chacun des huit (8) éléments ET le concept identifie la stratégie visant à aborder quatre (4) des objectifs de la mission;

Niveau B (20 points)

Le concept préliminaire proposé rencontre les attentes* dans chacune des huit (8) exigences ET le soumissionnaire justifie pleinement sa conformité aux huit (8) éléments ET le concept identifie la stratégie visant à aborder deux (2) des objectifs de la mission;

Niveau C (15 points) (minimum exigé)

Le concept préliminaire proposé rencontre les attentes* dans chacune des huit (8) exigences ET le soumissionnaire justifie pleinement sa conformité aux huit (8) exigences.

Niveau D (0 point)

Le soumissionnaire ne répond pas aux exigences du Niveau C.

P3. Évaluation de la maturité technologique et des risques et feuille de route

Le soumissionnaire doit articuler sa compréhension de la technologie connexe en fournissant une évaluation des risques techniques liés au concept proposé tel que décrit dans la section 3.3.1 de l'EDT. De plus, la proposition doit cerner les principales hypothèses sur lesquelles le projet est fondé.

La planification des activités pour la Phase A doit être fournie, au minimum, sous forme d'une Structure de répartition des tâches et de descriptions des lots de travaux (LDEC 2). Toutes les activités doivent inclure des renvois au Plan de développement technologique, de telle façon que l'approche et la méthode sont complètes et détaillées.

Pour être conforme, le soumissionnaire doit aborder les trois (3) éléments obligatoires suivants :

- (1) La liste des ETC identifiés (CSA-ST-FORM-0003 ou format choisi par le soumissionnaire)
- (2) Rapport distinct sur la TRRA (LDEC 14 et 15 ou format choisi par le soumissionnaire)
- (3) Descriptions des lots de travaux (LDEC 2)

Pour le critère P3, lorsque « Surpasse les attentes » ou « Rencontre les attentes » est requis, les soumissionnaires seront évalués selon les définitions suivantes.

*Définition	Description de la définition
Surpasse les attentes	Très cohérent, qualifiés, efficaces, fort, méticuleux, bien justifié. Démonstre une très bonne maîtrise du sujet. Tous les points principaux et secondaires sont très bien abordés en utilisant une approche très logique.
Rencontre les attentes	Quelques lacunes qui ont un impact dans une certaine mesure, mais non dans un domaine de grande importance; suffisant; appropriés; efficace; correctement justifié; exact; satisfaisant; convenable. Démonstre une bonne maîtrise du sujet. La plupart des points principaux et secondaires sont bien abordés en utilisant une approche logique.
Rencontre certaines des attentes	Lacunes dans au moins un ou plusieurs des domaines majeurs. Les lacunes peuvent avoir un impact (même si limité) sur certains aspects de performance. Fait parfois des erreurs. Certaine maîtrise du sujet, mais insuffisante pour fournir le service au niveau attendu (de qualité, maîtrise du sujet, etc.). Aborde certains points majeurs mais omet certains points secondaires (manque certains éléments qui sont essentiels à la prestation de service).

Niveau A (20 points)

- Le soumissionnaire a abordé tous les trois (3) éléments obligatoires.
-ET-
- La proposition surpasse les attentes* dans sa présentation de la maturité de la technologie, des risques connexes et des développements nécessaires pour répondre aux besoins de la mission au moyen de la solution proposée.
-ET-

- Pour la solution donnée, les ETC identifiés rencontrent les attentes des besoins essentiels en matière de développement.

-ET-

- Les activités d'atténuation des risques proposées pour la Phase A sont pleinement liées aux constatations de la TRRA, les activités de travail sont bien définies et leur ordre de priorité est clairement établi, les points de décision sont clairement indiqués et une méthode claire est présentée pour le plan de développement de la technologie.

Niveau B (15 points)

- Le soumissionnaire a abordé tous les trois (3) éléments obligatoires.

-ET-

- La proposition rencontre les attentes* dans sa présentation de la maturité de la technologie, des risques connexes et des développements nécessaires pour répondre aux besoins de la mission au moyen de la solution proposée.

-ET-

- Pour la solution donnée, les ETC identifiés rencontrent les attentes des besoins essentiels en matière de développement.

-ET-

- Les activités d'atténuation des risques proposées pour la Phase A sont pleinement liées aux constatations de la TRRA, les activités de travail sont définies et leur ordre de priorité est plus ou moins bien établi, les points de décision sont indiqués et une méthode est présentée pour le plan de développement de la technologie.

Niveau C (10 points) (minimum exigé)

- Le soumissionnaire a abordé tous les trois (3) éléments obligatoires.

-ET-

- La proposition rencontre certaines des attentes* dans sa présentation de la maturité de la technologie, des risques connexes et des développements nécessaires pour répondre aux besoins de la mission au moyen de la solution proposée.

-ET-

- Pour la solution donnée, les ETC identifiés rencontrent certaines des attentes* des besoins essentiels en matière de développement.

-ET-

- Les activités d'atténuation des risques proposées pour la Phase A sont plus ou moins liées aux constatations de la TRRA, les activités de travail sont définies et leur ordre de priorité est plus ou moins bien établi, les points de décision sont indiqués et une méthode est présentée pour le plan de développement.

Niveau D (0 point)

Le soumissionnaire ne répond pas aux exigences du Niveau C.

P4. Plan de travail et méthode technique

Le plan de travail sert à s'assurer que les travaux sont effectués de la façon la plus efficace possible. Le plan de travail doit être fondé sur les outils de gestion reconnus les plus appropriés pour le projet proposé, comme la planification de la portée (Structure de répartition des tâches (WBS) et descriptions des lots de travaux (WPD)) et des graphiques d'élaboration de l'échéancier (p. ex. un graphique de Gantt). On accepte également les outils et les diagrammes équivalents conçus par l'entreprise, dans la mesure où l'information fournie est complète et détaillée.

Ce critère évalue la méthodologie technique proposée et sa corrélation avec le plan de travail tel que présenté dans la proposition. Il évalue également l'efficacité de la méthode décrite quant à la résolution de problèmes techniques, à l'atteinte des objectifs techniques formulés, à l'approche liée au développement technologique et au respect des exigences en matière d'assurance mission et de produit.

Pour être conforme, le soumissionnaire doit fournir :

- (1) un aperçu de la méthode technique qu'il entend adopter. La méthode devrait décrire la manière dont les travaux seront réalisés à l'aide d'analyses, de procédures, de techniques, de normes industrielles, de pratiques exemplaires et de connaissances de pointe associées aux disciplines concernées, comme l'« ingénierie de la valeur »;
- (2) la méthode et le plan de travail du soumissionnaire doivent être conformes aux constatations de l'Évaluation du niveau de maturité technologique et des risques connexes, et au Plan de développement technologique correspondant;
- (3) la Structure de répartition des tâches (WBS) et les descriptions des lots de travaux (WPD) pour toutes les activités de la Phase A;
- (4) les graphiques d'élaboration de l'échéancier (p. ex. graphique de Gantt, etc.) pour toutes les activités de la Phase A qui respectent les jalons de l'ET.

Niveau A (20 points)

Le soumissionnaire a abordé tous les quatre (4) éléments susmentionnés et il a fourni une justification détaillée pour chacun des quatre (4) éléments ci-dessus.

Niveau B (15 points)

Le soumissionnaire a abordé tous les quatre (4) éléments susmentionnés et il a fourni une justification détaillée pour au moins trois (3) des quatre (4) éléments ci-dessus.

Niveau C (10 points) (minimum exigé)

Le soumissionnaire a abordé tous les quatre (4) éléments susmentionnés et il a fourni une justification détaillée pour au moins deux (2) des quatre (4) éléments ci-dessus.

Niveau D (0 point)

Le soumissionnaire ne répond pas aux exigences minimales du Niveau C.

P5. Charge utile secondaire

Le soumissionnaire doit fournir une évaluation décrivant comment la charge utile secondaire atteint les objectifs mentionnés dans le Tableau 5 ci-dessous.

Tableau 5 : Charge utile secondaire

Évaluation de la charge utile secondaire QEYSSat	
Éléments requis	Justification de la conformité
Degré d'innovation – Ce critère sert à évaluer le caractère novateur associé aux nouveaux concepts, produits ou savoir-faire à développer.	Un niveau élevé d'innovation doit être justifié.
Compatibilité avec la charge utile primaire (QKD), la faisabilité, et l'évaluation de la complexité et des risques – Ce critère sert à évaluer le niveau de risque que la technologie proposée présente pour les objectifs de la mission primaire et le niveau de complexité (plateforme et opérations du satellite) ajouté à la mission QEYSSat.	Un faible risque et un faible niveau de complexité doit être justifié.
Développement des capacités centrales de l'industrie – Ce critère sert à évaluer la mesure dans laquelle la technologie secondaire proposé est susceptible d'entraîner un accroissement des capacités industrielles par l'avancement des connaissances (savoir-faire) ou de l'état de la technique.	La forte incidence sur l'augmentation de la capacité industrielle doit être justifiée.

Niveau A (15 points)

Le soumissionnaire a abordé tous les trois (3) éléments susmentionnés ET il a fourni une justification détaillée et convaincante pour chacun des trois (3) éléments ci-dessus.

Niveau B (10 points)

Le soumissionnaire a abordé tous les trois (3) éléments susmentionnés ET il a fourni une justification détaillée et convaincante pour au moins deux (2) des éléments ci-dessus, incluant « Compatibilité avec la charge utile primaire (QKD), la faisabilité, et l'évaluation de la complexité et des risques ».

Niveau C (5 points)

Le soumissionnaire a abordé tous les cinq (5) éléments susmentionnés ET il a fourni une justification détaillée et convaincante pour l'élément « Compatibilité avec la charge utile primaire (QKD), la faisabilité, et l'évaluation de la complexité et des risques ».

Niveau D (0 point)

Le soumissionnaire ne répond pas aux exigences minimales du Niveau C.